Annexe 1 : des Statuts de la SAS le nom : Reprise des actes de Thomas CANALE, associé et Président / et de Rafael DUNAN, associé et Directeur Général

* Nomination du directeur par acte extrastatutaire, M. Thomas CANALE et du Directeur Général, M. Rafael DUNAN
* Tout engagement pris par M. Thomas CANALE et M. Rafael DUNAN pour la SAS MAKAMB en formation (ouverture d’un compte bancaire, formalités d’enregistrement au RCS, formalités de publicité de la SAS MAKAMB au JAL, frais de rédaction des statuts, et tout autre frais relatif à la société...)
* M. Thomas CANALE et M. Rafael DUNAN ont tous les pouvoirs de représentation de la SAS MAKAMB dans le cadre de l’objet social. Ils agissent au nom et pour le compte de la société en formation jusqu’à son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés.
* L’immatriculation de la société au RCS emportera reprise des actes et engagements.

Annexe 2 : Certificat du dépositaire des fonds

Document donné par la banque quand M. Dunan et M. Canale aura déposé les fonds sur le compte